


Rapport n°1 :**Conseil d'administration du 11 mai 2023 : Approbation du verbatim**

Rapporteur(s)	Dominique GREVEY - Président d'UBFC
Service – personnel référent	
Séance du Conseil d'administration	22 juin 2023

Pour délibération	<input checked="" type="checkbox"/>
Pour échange/débat, orientations, avis	<input type="checkbox"/>
Pour information	<input type="checkbox"/>
Autre	<input type="checkbox"/>

Ordre du jour :

1. Conseil d'administration du 16 mars 2023 : Approbation du verbatim	1
2. Politique de site : Actualités	2
3. Charte de gestion de l'agent contractuel	5
4. Concours « Initiative au féminin » 2023 – Prix spécial « étudiante »	7
5. Laboratoire commun Fast-Lab : Annulation d'une créance de 100 000 € à l'encontre de la société Gorgy timing.....	8
6. Questions diverses.....	8



(La séance est ouverte à 14 h 30, Salle des Conseils – Institut Agro Dijon –
et en visioconférence via Zoom, sous la présidence de M. Dominique Grevey,
Président d'UBFC)

- : - : - : - : - : -

M. Grevey.- Bonjour à toutes et à tous.

Je vous propose de débiter.

Pour les personnes qui sont dans la salle, il faut vraiment parler avec le micro, sinon ceux qui sont en visio n'entendront pas.

Nous accueillons de nouveaux administrateurs puisque, comme je vous l'avais annoncé il y a déjà deux ou trois Conseils d'administration, nous avons renouvelé le collège des usagers. Nous avons une liste d'étudiants qui s'est construite et qui a donc été élue.

Je voudrais tout d'abord les remercier pour leur engagement, surtout que le processus est un peu complexe pour constituer des listes, avec des alternances entre les universités, les écoles, les hommes, les femmes, etc. Je sais qu'ils ont trouvé les choses assez compliquées. Et surtout parce qu'ils seront élus pour une durée relativement limitée puisque début 2024, les statuts vont changer et il y aura à nouveau des élections.

Pour le collège des usagers, je vais vous donner les 6 titulaires et après les 6 suppléantes, si vous le voulez bien :

Pour les titulaires : Louis Bichebois, Viviane Jin, Romain Hassold, Camille Eggenspieler, Arthur Comiti et Louise Bouché.

Pour les suppléants : Alexis Decrette, Sina-Deu Anate, Sarah Chavaudra, Quentin Genelot, Qhadira Kissanbou-Chumo.

Je vous indique les procurations :

M. Mercier a reçu la procuration de Mme Ligier,
Mme Vantard a la procuration de M. Gamond-Rius,
Mme Attuel-Mendes a la procuration de M. Hameau,
M. Piat a la procuration de M. de La Brosse,
M. Perasso a la procuration de Mme Vignot,
M. Comiti a la procuration de Mme Viviane Jin,
M. Tatibouët a la procuration de Mme Bépoix,
M. Besnard a la procuration de M. Jauzein,
Mme Di Scala a la procuration de Mme Fougère,
Mme Langlade a la procuration de Mme Bartasyte,
J'ai la procuration de Mme Munier-Jolain.

Est-ce que j'en ai oublié ?

Est-ce que quelqu'un avait l'information d'autres procurations ? C'est le moment de l'indiquer. (*Néant*).

Nous sommes à 35. C'est parfait.

Je vais donc vous proposer de débiter l'ordre du jour dans l'ordre, pour une fois.

1. Conseil d'administration du 16 mars 2023 : Approbation du verbatim

Nous allons commencer par le rapport du verbatim et son approbation concernant le Conseil d'administration du 16 mars.

Est-ce qu'il y a des remarques ? (*Néant*).

S'il n'y a pas de remarque, je vous propose de passer au vote.

Qui ne prend pas part au vote ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(*Unanimité*).

Je vous remercie.

Cela nous permet de passer au point suivant.

2. Politique de site : Actualités

Je vous ai déjà parlé de l'élection des usagers. Il y a donc eu une élection pour le CA et pour le CAC. Pour le CAC, il y avait deux listes d'usagers, une liste pour les doctorants et une pour les autres étudiants. Il n'y a pas eu de candidat pour les doctorants. Sur les 15 représentants usagers au CAC, il y en aura donc 9. Merci à eux.

Ensuite, il s'est passé des choses concernant la politique de site depuis le CA du 16 mars, notamment le 24 avril qui a été une date importante. Les chefs d'établissement ont en effet été conviés au ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche pour présenter leur vision à terme de la structuration du site, notamment pour garantir le pilotage intégré des projets PIA et France 2030 déposés à l'échelle du site.

Outre les chefs d'établissement, il y avait des représentants du ministère dont la DGSIP, le DGRI adjoint, une personne des services qui s'occupent de la réglementation. Du côté du SGPI (Secrétariat Général pour l'Investissement), on avait Madame Leveau qui est la Secrétaire générale adjointe et Monsieur Germinet qui est le chef ou directeur du pôle connaissances au SGPI.

Il y a eu une discussion qui a été plutôt bien menée. Je dirais que la réunion a été plutôt positive, avec une dynamique collective palpable. Si je vous dis cela, ce n'est pas parce que j'ai envie de vous le dire comme cela, c'est parce que ce sont les conclusions de la réunion par les représentants du ministère et du SGPI. C'est donc quelque chose d'assez positif pour nous.

Le surlendemain, c'est-à-dire le 26 avril, il y avait une rencontre entre la ministre de l'Enseignement supérieur et puis le secrétaire général pour l'investissement qui devait définir la stratégie de reprise des PIA qui serait proposée à la Première ministre puisque les crédits du PIA ou de France 2030 sont octroyés par les services du Premier ministre.

Il a été annoncé vendredi – puisque je suis retourné aux nouvelles la semaine dernière – que d'ici une quinzaine de jours, nous aurions un courrier officiel pour nous indiquer ce qui va se passer.

Là, je vais faire les oracles pour vous dire ce qui va se passer, donc selon moi, bien entendu.

Je pense que des projets vont redémarrer mais que tous les projets ne redémarreront pas tout de suite. Certains projets vont redémarrer et je serais du côté du ministère, je ferais redémarrer les projets qui vont s'arrêter assez vite, notamment les EquipEx, etc. Il y a un certain nombre de projets qui s'arrêtent en 2024. Si on tarde trop, on aura du mal à les arrêter, sauf s'ils les poursuivent ensuite. Sachant que là, je fais de "l'oracle", de la conjecture et on sait que cela marche une fois sur 10.

Je pense donc qu'il y aura des choses qui vont redémarrer et d'autres qui ne redémarreront pas tout de suite. Ils vont attendre un peu pour s'assurer que le site reste en mode construction. En gros, ils nous ont dit qu'ils ne voulaient plus entendre parler de nous en termes de batailles, qu'ils voulaient entendre parler de nous en termes constructifs, c'est-à-dire « vous êtes en train de construire et de travailler ».


Je pense donc qu'on devrait y arriver, mais on va attendre et dès qu'il y aura des informations, je vous les ferai passer, ceci si je suis encore en action, ce que j'espère.

Sur la politique de site à proprement parler, je viens donc vers vous avec des paroles plutôt rassurantes. Pas complètement puisque nous aurions tous aimé que tout redémarre très vite, bien entendu, mais je pense qu'au niveau national, ils attendent de voir si nous sommes en capacité.

Ensuite, je vais vous parler d'actions qui se passent encore à UBFC, notamment la préparation du schéma territorial de la vie étudiante. Je vous en parle à peu près à chaque fois.

Pour rappel, nous avons un schéma territorial de la vie étudiante et des schémas directeurs de vie étudiante qui sont préparés par les établissements. Ce sont des actions qui sont un peu différentes, le schéma territorial se veut plus intégratif et les schémas directeurs seraient des déclinaisons ou l'inverse en fonction de la façon dont les flux se font.

Pour le schéma territorial de la vie étudiante porté par UBFC en association avec



le CROUS, l'objectif est de nourrir les schémas directeurs de vie étudiante, c'est-à-dire nourrir les établissements pour leur permettre de bâtir leur schéma directeur de vie étudiante, ceci sur la base des résultats qui sont récoltés à l'issue des consultations qui ont été conduites entre octobre 2022 et avril 2023.

Je vous rappelle qu'un groupe d'étudiants a défini des axes majeurs. Ensuite, une enquête a été faite auprès de tous les étudiants. Près de 12 000 étudiants ont répondu. Ce qui nous a permis d'imaginer des assises territorialisées de la vie étudiante sur cinq sites et d'avoir une analyse un peu plus qualitative.

Dans le même temps, les collectivités qui accueillent des campus et les établissements ont été interviewés pour que nous ayons également des éléments, ce qui nous donne une bonne matière.

Le comité de pilotage du schéma territorial de la vie étudiante se tiendra fin juin – il me semble que ce sera autour du 26 juin mais je n'en suis pas certain. Ce sera l'occasion de présenter les résultats aux niveaux régionaux et de donner les orientations territoriales.

Une fois que l'ensemble des données sera validé par ce comité de pilotage qui associe l'ensemble des établissements et des collectivités sur lesquelles se trouvent des campus, l'ensemble sera transmis aux différents partenaires de façon que chacun puisse l'utiliser à bon escient.

Fin 2023, le document dit « schéma territorial de la vie étudiante » sera finalisé. Ce sera bien entendu cette synthèse qui aura déjà été présentée, plus des fiches actions qui proposeront des solutions pour répondre aux demandes des étudiants. On espère bien entendu que par la suite les acteurs pourront utiliser ces éléments-là pour apporter du mieux-être aux étudiants sur l'ensemble des campus.

Voilà pour le schéma territorial de la vie étudiante.

C'est quelque chose qui s'est très bien passé, notamment les assises de la vie étudiante qui ont été une réussite, c'est-à-dire que les étudiants ont vraiment trouvé que c'était très bien organisé. Cela a notamment été animé par une *spin-off* de notre IDEFI Talent Campus qui s'appelle le LAB – pour « Laboratoire Activement Bousculant » ou quelque chose comme cela.

Je veux également vous parler de l'appel à projets Pôle universitaire d'innovation.

Je vous avais dit que nous avons été qualifiés. C'était donc une première satisfaction. 31 projets étaient en lice, avec cinq sites pilotes. Il y a eu 21 qualifiés plus trois projets qui ont été "repêchés". Nous sommes maintenant dans la phase dite de sélection, c'est-à-dire avec un dossier à remettre le 31 mai, qui est en fait un dossier un peu plus complet que le dossier initial. Il faut en effet apporter des précisions sur un certain nombre de choses.

Il nous a été dit que cette phase de sélection était un examen et non pas un concours, c'est-à-dire que si nous répondons assez bien aux recommandations qui ont été faites par le jury, nous devrions pouvoir être labellisés.

Nous avons une évaluation qui était relativement positive puisqu'il nous avait été dit que :

- les domaines d'innovation identifiés étaient cohérents avec les expertises des sites et les filières socio-économiques,
- le contexte industriel était bien pris en compte,
- la gouvernance et le rôle des instances étaient bien décrits,
- l'implication des collectivités territoriales pourrait encore être détaillée – ceci en point un peu moins positif,
- les actions étaient bien détaillées par enjeux,
- le caractère transformant de ces actions pourrait encore être précisé dans la seconde phase,
- il nous fallait poursuivre l'explication des indicateurs permettant de mettre en avant le critère parité et l'impact environnemental. Nous ne l'avions en effet pas abordé, ils ont donc été gentils avec nous sur ce point.

En synthèse : « La proposition est pertinente, elle a identifié ces enjeux. Toutefois, la proposition devra démontrer sa capacité à créer une dynamique collective et à permettre un changement d'échelle. »



C'est donc l'élément que l'on devait attendre, en tout cas en synthèse.

L'information importante que je vais vous donner date d'hier soir, c'est que le CNRS qui attendait que le site se mette en mode « construction » a accepté de faire partie des fondateurs, ce qui est vraiment très bien. C'est la décision la plus importante pour nous car plus du tiers de nos unités de recherche sont partagées avec le CNRS. Si le CNRS n'avait pas été dans le pôle universitaire d'innovation, surtout qu'il est mandataire unique, c'est-à-dire que c'est lui qui s'occupe de la valorisation d'une centaine d'unités de recherche, c'est comme si nous marchions avec une seule jambe, ce serait donc un peu compliqué.

Je remercie le CNRS, ainsi que Marilyn Vantard, qui est présente ici, de nous avoir apporté cette information hier soir parce que cela met un peu de soleil sur le système.

Je vais finir par une information que vous avez apprise par courriel, c'est-à-dire par mon départ. Ce n'est bien entendu pas l'actualité majeure du site.

Je vais juste vous dire que j'ai saisi une opportunité qui ne se refuse pas, à un moment particulier où le site se restructure et où l'activité politique de la Comue est quasiment inexistante.

Ce que je peux vous dire pour avancer, puisqu'on est là pour avancer, c'est qu'une administration provisoire est en réflexion par l'autorité compétente, à savoir la rectrice de région académique Chancelière des universités. Je sais qu'elle consulte en ce moment les chefs d'établissement. Je vous tiendrai informés dès que nous aurons des éléments concrets à vous apporter. En tout cas, sachez qu'il y aura une administration provisoire et que j'espère avoir le temps de passer les dossiers.

Maintenant, je voudrais sincèrement vous remercier de votre engagement pour notre communauté et pour le travail qui a été accompli. C'est important, même si, j'en suis sûr, nous aurions tous aimé faire plus.

Ce travail avec vous m'a beaucoup enrichi, c'est clair, et j'espère avoir apporté un peu en retour, mais c'est autre chose.

Je garderai une attention particulière pour ce site, tout d'abord parce qu'il est cher à mon cœur, comme vous pouvez vous en douter et puis, de façon plus raisonnée, parce qu'il a de la valeur comme l'ensemble de nos interlocuteurs nationaux ont l'habitude de nous le rappeler chaque fois qu'ils nous invitent pour un point de présentation.

Pour terminer cette rubrique, je voudrais remercier l'ensemble des équipes d'UBFC qui travaillent depuis le début dans un environnement en évolution constante. Je sais que ce n'est pas toujours facile pour eux de voir les murs du système bouger au fil du temps. Quand on a besoin d'un peu de stabilité, ce n'est pas toujours simple. Je salue ici leur engagement et je demande à notre directrice générale des services de leur faire passer le message.

Je termine cette deuxième partie. Si vous avez des questions ou des remarques, je suis à votre écoute.

Mme Martinez.- Nous pouvons à notre tour te remercier, Dominique.


M. Grevey.- Merci.

Mme Martinez.- Nous te remercions pour ton engagement et le suivi dans des périodes qui ont connu des moments de complexité. Aujourd'hui, les nuages se dissipent au regard de ce que tu as dit dans ton propos introductif.

Je pense que c'est partagé, mais je tenais en tout cas à te remercier.

J'en profite aussi pour vous dire, d'une manière plus logistique, que je vous quitterai à 15 heures pour l'évaluation HCERES de l'UFC qui commence pour les collectivités à cette heure-là.

Mme Vantard.- Je voudrais enchaîner, après Laetitia et, à mon tour, à titre personnel et au nom du CNRS, remercier Dominique pour son engagement pour le site Bourgogne-Franche-Comté, pour tout le travail qu'il a fait, pour sa constance, comme Laetitia l'a souligné. Donc vraiment un grand merci, Dominique.



M. Grevey.- Merci à vous.

Mme Attuel-Mendes.- En tant qu'école, tu as vraiment fait beaucoup d'efforts pour nous intégrer et essayer d'aller le plus loin possible même si, au final, l'avenir ne sera pas forcément de la façon que tu avais espérée.

Nous te souhaitons beaucoup de réussite dans ce nouveau projet et merci d'avoir fait tout ce que tu as fait pour l'ESR en Bourgogne-Franche-Comté.

M. Grevey.- Merci.

Mme Cayot.- Je m'associe à mes collègues, bien évidemment, au nom de l'Institut Agro Dijon.

M. Perasso.- De même en ce qui me concerne au nom de l'université de Franche-Comté. Il y a eu des périodes un peu complexes à appréhender, comme Madame Martinez l'a souligné, mais il y a aussi des réussites et des réussites collectives au milieu de ces périodes complexes.

Merci pour ton engagement, Dominique, ainsi que celui de tes équipes. Merci sincèrement.

Mme Pucéat.- L'université de Bourgogne s'associe bien évidemment à ces remerciements, Dominique, ceci pour ton investissement dans cette période qui n'a effectivement pas été facile et où tu étais au premier plan.

M. Grevey.- Merci à vous.

M. Piat.- Je m'y associe également. Personnellement, ce que j'ai beaucoup apprécié, c'est le dialogue. Il y a toujours eu du dialogue et on a toujours essayé de se projeter vers l'avenir. Ceci n'a jamais arrêté. C'était donc extrêmement intéressant.

M. Koukam.- Je prends la parole au nom de l'UTBM pour m'associer à mes collègues et te remercier très sincèrement pour tout ce que tu as fait dans l'intérêt d'UBFC. Merci beaucoup et bon courage pour la suite.

M. Grevey.- Merci.

Je vous propose de passer au point suivant.

3. Charte de gestion de l'agent contractuel

Le rapport n° 3 concerne la charte de gestion des agents contractuels. Je vais laisser la parole à Julie Monnin, notre directrice générale des services qui sera beaucoup plus à même que moi.

Mme Monnin.- Bonjour à tous.


Le rapport n° 3 concerne la charte de gestion des agents contractuels.

Pour vous la replacer dans le contexte, cette charte a été rédigée afin de synthétiser et clarifier les relations entre l'agent contractuel et UBFC, sachant qu'une grande majorité des agents d'UBFC ne sont pas titulaires mais contractuels et pour la plupart en CDD.

La charte que vous avez en annexe décrit les conditions de recrutement, de rémunération, les modalités du déroulement du contrat, par exemple la période d'essai, les conditions de télétravail et la situation de fin de contrat.

La deuxième partie de la charte est consacrée plus particulièrement aux doctorants contractuels.

Vous avez également, en annexe de la charte, les différents documents auxquels il est fait référence dans la charte.



Une petite précision nous est arrivée hier. À la demande du rectorat, une modification doit être apportée dans une phrase du paragraphe sur le droit aux congés, page 10. En effet, une phrase en gras indique que les congés annuels doivent être pris pendant le contrat et qu'ils ne peuvent pas être payés à la fin du contrat. Ce n'est pas correct. Cette phrase sera donc modifiée, si vous en êtes d'accord, sous la forme suivante : « Les congés annuels doivent être pris pendant le contrat sauf impossibilité liée au service. »

Cette charte a été présentée et discutée au CSA d'UBFC du 21 mars. À l'issue de cette discussion, un point de désaccord a été soulevé par le CSA concernant la proratisation de la prime de fin d'année par rapport à la quotité de travail de l'agent. Cet élément vous est décrit en page 7 de la charte. Il est proposé que la prime soit alignée sur la quotité de travail d'un agent, c'est-à-dire que si un agent travaille à 80 %, il touchera 80 % de la prime et ainsi de suite pour les autres quotités de travail.

Le CSA n'est pas d'accord avec cette proposition. Il souhaiterait que la prime soit attribuée à 100 % quelle que soit la quotité de travail de l'agent.

Il est demandé au Conseil d'administration de délibérer sur la proratisation de cette prime et, dans un deuxième temps, de valider la charte de gestion des agents contractuels.

M. Grevey.- Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ?

Mme Attuel-Mendes.- Je trouve que le principe de la proratisation est pertinent et logique par rapport à une activité. Je compare par rapport au privé et à ce que ce nous faisons classiquement, même si ce n'est évidemment pas exactement la même chose. Si quelqu'un travaille un mois à 10 % et qu'une autre personne travaille à 100 %, la logique voudrait que la prime ne soit pas totalement donnée de la même façon aux deux agents.

Il y a une totale iniquité dans le fait de ne pas prévoir la proratisation. Je suis donc pour le fait de ne pas suivre l'avis défavorable du CSA et de voter en fonction de ce qui a été proposé dans le texte.

M. Didier.- D'un point de vue réglementaire, puisque nous avons travaillé aussi sur cette disposition en amont, c'est ce qui s'applique de fait aux titulaires. Il y aurait donc un parallèle qui ne pourrait pas tenir la route, si je puis dire.

M. Grevey.- D'accord. Il me semble que c'est là un argument important. Merci Monsieur Didier.

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? (*Néant*).

On a fait cette charte de gestion des agents contractuels non pas pour normer à l'excès, mais pour avoir un cadre qui soit le plus robuste possible et le plus équitable.

Je vais vous proposer de passer au vote s'il n'y a pas de d'autres remarques. (*Néant*).


Il vous est demandé de bien vouloir approuver la proratisation des primes de fin d'année des agents contractuels d'UBFC par rapport à la quotité de travail et de valider la charte de gestion qui est en annexe du rapport moyennant la modification de la phrase en page 10, qui indique vraiment qu'il faut prendre ses congés pendant la durée du contrat, sauf impératif de service.

Monsieur Perasso veut intervenir.

M. Perasso.- Merci Monsieur le Président.

J'ai juste une remarque. Dans la charte, les grilles de rémunération sont affichées. Dans les perspectives d'évolution de carrière, je pense qu'il pourrait être intéressant de mettre les durées qui relèvent de chaque niveau d'indice, de chaque échelon parce que les agents qui peuvent être recrutés sur des périodes longues peuvent être amenés à évoluer et cela ne ressort pas.

M. Grevey.- Oui.



M. Perasso.- Je pense que c'est un élément qui peut être intéressant à rajouter dans les grilles.

M. Grevey.- Il est indiqué dans le texte que cela se passe tous les 2 ans.

M. Perasso.- C'est un élément qui m'a échappé. D'accord.
Je ne le retrouve pas. Mais en ce qui concerne les contractuels, il n'y a pas de nécessité de suivre exactement les mêmes durées d'échelon que pour les titulaires.

M. Jourdain.- C'est page 6.

M. Grevey.- Merci. On a eu un administrateur plus rapide.
« À partir de la deuxième année, une réévaluation de rémunération pourra être discutée tous les 2 ans. »

M. Perasso.- Très bien, merci.

M. Grevey.- S'il n'y a pas d'autres demandes de parole, je vous propose de passer au vote.

Conformément à ce que je vous ai dit, on proratisé la prime de fin d'année par rapport à la quotité de travail et on approuve le document moyennant la petite phrase qui a été modifiée à la demande du rectorat.

Qui ne veut pas prendre part au vote ? 1 personne.

Qui s'abstient ?

Je vous remercie pour cette approbation à l'unanimité moins un refus de prendre part au vote.

M. Tatibouët.- Vous n'avez pas demandé qui était contre.

M. Grevey.- Pardon. Je vous prie de m'excuser, Monsieur Tatibouët.

Qui est contre ? 2 votes contre.

Nous avons donc deux votes contre et un refus de prendre part au vote.

Je vous propose de passer maintenant au rapport n° 4.

4. Concours « Initiative au féminin » 2023 – Prix spécial « étudiante »

Il s'agit de la session 2023 du concours « Initiative au féminin ».

Mme Cayot.- Dominique, formellement, on a voté en même temps la charte et la proratisation, c'est cela ?

M. Grevey.- Oui.

Mme Cayot.- Pardon. Je pensais qu'il y aurait deux votes, mais tout va bien.


M. Grevey.- J'ai tout proposé en même temps, sauf si vous vouliez...

Mme Cayot.- Non, c'est juste parce que je n'étais pas sûre d'avoir bien suivi, mais tout est bon.

M. Grevey.- D'accord. Merci.

Je reviens au rapport n° 4, le concours « Initiative au féminin », édition 2023, qui est un prix spécial étudiante.

C'est un prix que nous remettons chaque année, du moins depuis que je suis là. Mais il avait déjà peut-être lieu avant mon arrivée. C'est donc quelque chose que j'ai l'impression de voir tout le temps. C'est un prix qui est remis à des étudiantes qui sont en réflexion sur leur projet.



L'objectif est d'accorder un prix de 2 000 € à une étudiante qui aurait un projet particulièrement intéressant.

Je vous propose de bien vouloir - sauf si vous avez des remarques - délibérer sur la dotation du prix spécial étudiante d'un montant de 2 000 € pris sur le budget du PEPITE, c'est-à-dire du pôle entrepreneuriat étudiant dans le cadre du concours « Initiative au féminin » 2023.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Je vous remercie pour ce vote à l'unanimité.

Je propose de passer au rapport n° 5.

5. Laboratoire commun Fast-Lab : Annulation d'une créance de 100 000 € à l'encontre de la société Gorgy timing

Il s'agit d'un dispositif de l'ANR qui permet à une entreprise de travailler avec un laboratoire. Ce sont des PME qui travaillent avec un laboratoire qui leur permet d'avancer dans leur développement aux entreprises.

Dans le cas présent, c'est un laboratoire commun qui a été constitué par la société Gorgy timing qui faisait des dispositifs autour de la mesure du temps et le laboratoire Femto ST.

C'est un projet qui est financé dans le cadre de l'ANR à hauteur de 300 000 €.

Il avait été décidé avec la société qu'elle apporterait un complément de 150 000 €.

Il se trouve que la société est en liquidation ou est maintenant liquidée. Je ne sais plus exactement, mais c'est indiqué dans le rapport. Nous avons ainsi 100 000 € qui n'ont pas été payés par la société et on se dit que finalement, ce n'est peut-être pas la peine d'aller dans un processus pour essayer de récupérer l'argent, tout simplement au regard du coût, sachant que cela nous a coûté un peu plus de 300 000 €, que nous avons 300 000 € de l'ANR plus 50 000 € de Gorgy timing qui sont déjà arrivés. On se dit donc que ce n'est pas la peine d'en rajouter, sachant que nous n'aurons vraisemblablement rien.

L'objet est donc d'annuler cette créance pour, ensuite, pouvoir également dégager la comptable publique d'UBFC de la responsabilité de recouvrer par tous les moyens légaux en sa possession ladite créance.

Est-ce que vous avez des remarques ? (*Néant*).

Cette façon de faire me paraît raisonnable.

Si vous n'avez pas de remarque particulière, je vous propose de passer au vote.

Je vais le faire en une seule fois, si vous êtes d'accord, donc sauf si quelqu'un s'y oppose. (*Néant*).

Je vous propose d'annuler la créance de 100 000 € à l'encontre de la société Gorgy timing et puis de dégager la comptable publique de la responsabilité de recouvrer cette créance.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? 1 abstention dans la salle.

Unanimité moins une abstention.


6. Questions diverses

Nous sommes arrivés au bout de l'ordre du jour de ce Conseil d'administration.

Avez-vous des questions diverses que vous voudriez aborder ?

Mme Clerget. - J'ai deux questions. Ma première question concerne le patrimoine d'UBFC puisque certains matériels ont été acquis sur des crédits UBFC mais sont déposés dans les établissements.

Est-ce que ce matériel, ces équipements seront transférés à la Comue expérimentale ou bien partagés en fonction de leur affectation actuelle ?



Est-ce que les matériels qui sont actuellement utilisés par l'uB pourront continuer à l'être ou devront être rétrocedés à la Comue expérimentale ?

M. Grevey.- Vous avez raison de poser cette question parce qu'il y a sans doute quelque chose à opérer dans ce domaine.

Non, le matériel qui est dans les laboratoires reste dans les laboratoires, bien sûr.

Mme Clerget.- Ma deuxième question concerne les personnels administratifs d'UBFC.

Est-ce qu'ils auront le choix de leur future affectation ou seront-ils automatiquement transférés vers la Comue expérimentale ?

M. Grevey.- Pour les personnels, il faut bien comprendre le processus. Quand on parle de Comue expérimentale, c'est en fait une transformation d'UBFC. Ce n'est pas une disparition de la Comue avec la création d'une nouvelle entité. C'est simplement une évolution qui permet de prendre acte du départ de l'université de Bourgogne et de BSB et qui associe une modification des statuts pour que le système soit plus agile.

Les personnels qui sont dans la Comue sont donc toujours dans la Comue, qu'elle soit expérimentale ou pas en fonction du temps.

Après, le "volume" de personnels va bien entendu évoluer au cours du temps parce qu'il va y avoir une diminution de la charge puisque la plus grande partie de l'activité est liée à la gestion des contrats de recherche collaboratifs, sachant que l'université de Bourgogne pèse entre 40 et 50 % dans cette activité-là. À terme, l'activité sera donc diminuée de moitié, sauf que le terme n'est pas pour demain mais plutôt pour après-demain.

Je vais vous expliquer pourquoi, sachant que tout n'est pas encore complètement arrêté, nous sommes en discussion.

Si les projets de recherche qui sont actuellement gérés par UBFC sont transférés à uB, nous avons identifié qu'il fallait à peu près 1 000 jours de travail et qu'il fallait arrêter les projets environ 3 à 4 mois, ce qui est très compliqué. On est plutôt dans la réflexion pour essayer de finaliser la gestion au sein de la Comue en trouvant le moyen de travailler le plus intelligemment possible. Sinon, ce sera très compliqué. C'est à la fois du travail pour UBFC ou la Comue expérimentale, mais aussi pour l'uB parce que quand je parle de 1 000 jours de travail, on peut imaginer que c'est à peu près 500 de chaque côté, ce qui peut être lourd.

Nous sommes donc en train de réfléchir à des solutions un peu plus souples pour fonctionner et les personnels sont toujours au même endroit, oui.

M. Demouge.- Monsieur le Président, je voulais tout simplement vous féliciter pour votre nouvelle nomination et vous souhaiter pleine réussite dans vos nouvelles fonctions.

M. Grevey.- Je vous remercie.

Madame Di Scala.


Mme Di Scala.- Merci de me donner la parole.

j'avais une question à propos de l'entrevue avec le ministère.

Est-ce qu'il y a eu des exigences ou des demandes particulières d'organisations, d'interactions entre les futurs établissements qui prendront place en 2024 ? Qu'en est-il à ce sujet ? Est-ce qu'on sera dans un format d'autonomie complète ou d'indépendance de fonctionnement ? Donc quelle était la demande - s'il y en a une - du ministère ?

M. Grevey.- Il fallait être en mesure d'expliquer comment on portait les projets de site Bourgogne-Franche-Comté. En fait, les chefs d'établissement ont travaillé pour voir comment ils pouvaient interagir.

L'université de Bourgogne qui représente le futur EPE a donc discuté avec les autres chefs d'établissement pour voir comment l'université de Bourgogne - futur EPE - pouvait être associée à la Comue expérimentale et ils sont arrivés à un accord. C'est cet accord qui a été discuté le 24 avril.



L'idée est de garder la structuration scientifique qui fonctionne plus quelques éléments qui avaient été présentés au cours du dernier CA si vous vous en souvenez.

Mme Di Scala.- Je vous remercie pour votre réponse et j'en profite également, en tant que membre de l'uB, pour vous remercier personnellement pour le travail et l'investissement qui a été le vôtre pour UBFC, ainsi que de votre implication dans ce travail. Donc merci beaucoup à vous pour le déploiement d'UBFC, en tout cas de ce qui a pu être mis en place.

M. Grevey.- Merci.

Je ne sais pas s'il y a d'autres sujets ? (*Néant*).

S'il n'y a pas d'autre sujet, ce sera un Conseil d'administration relativement court.

Je vous remercie pour votre participation, pour votre engagement que je sais indéfectible pour la communauté universitaire.

Je crois que c'est mon dernier CA d'UBFC. Je vous remercie donc encore pour votre engagement et pour tout le travail que nous avons pu faire ensemble, ainsi que des mots forts agréables à mon oreille que vous avez eus à mon rencontre.

Bonne journée à vous. Au revoir.

- : - : - : - : - : - : -

(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15 h 15).